

ACTIVITÉS SPORTIVES



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 23 Janvier 2023

Présents : M. GILLES (Président), Mmes GUEGAN, MACARIO, M. BARRERA.

SECTEUR CHAMPIONNAT

D1 :

Le match N°24891388 : **SORGUES ESP / CAMARET AS** non joué le 22/01 se jouera le 05/02 à 15H00 (attente décision CSR)

D2 :

Le match N° 24983783 : **VAL DURANCE / CAUMONT** du 29/01 se jouera à 15h00.


D4 :


Le match N° 24892896 : **LACOSTE US / NOVES O** du 29/01 se jouera à 13h00.

A l'attention du SC MONDRAGON :

Votre proposition est transmise à la Commission des terrains pour suite à donner.

 secretariat@grandvaucluse.fff.fr

 Clos des Bastides - Chemin de Bel Air - 84140 Montfavet

 04.90.80.63.00

grandvaucluse.fff.fr